

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 octobre 2011

Le quatorze octobre deux mille onze, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel s'est tenu à Orléans dans les locaux de la Région Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'Agence, en date du 18 juillet 2011.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Saadika HARCHI

L'Etat :

Madame Sophie JALERRAT, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Monsieur Luc NOBLET, représentant Monsieur le directeur régional des affaires culturelles

Le maire de la commune de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Stéphane DORE ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Patrick LAMASSOURE

Représentants du personnel :

Monsieur Dominique BASTIEN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Jean-François CHAINTREAU ; Madame Clémence DAUPHIN ; Madame Julie GUILLAUMOT ; Monsieur Gilbert LE TRAON ; Madame Josette PHILIPPE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Olivier CAYATTE, directeur de la Culture du Conseil régional du Centre ; Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Centre Images ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Centre Images ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué à la culture et aux sports à la Région Centre

EXCUSES :

Madame Hélène SABART, représentant le Préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Christophe ROSSIGNOL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 octobre 2011

Délibération n°21-2011

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel.

.../...

DELIBERE

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

- d'approuver le procès verbal du Conseil d'administration du 9 juin 2011.

Votants : 15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

Olivier MENEUX

